

Paris, le 13 mars 2019

Menacer de priver des femmes de l'accès à l'IVG est totalement contraire à la déontologie médicale

Le Conseil national de l'Ordre des médecins condamne fermement la menace du Syngof de demander à ses adhérents d'arrêter la pratique des IVG.

L'Ordre des médecins a été alerté via les réseaux sociaux au sujet d'une newsletter du Syndicat national des Gynécologues et Obstétriciens de France, dans laquelle ce syndicat se dit prêt à « donner l'ordre » à ses adhérents « d'arrêter la pratique de l'IVG » si la ministre des Solidarités et de la Santé refusait de les recevoir.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins condamne fermement, au nom de la déontologie, l'expression d'une telle menace mettant en cause les droits des femmes et portant atteinte à l'indépendance des professionnels, qu'aucun conflit avec les autorités ne saurait justifier.

Quelles que soient les revendications des médecins adhérents au Syngof quant à leur couverture assurantielle, ils ne sauraient à ce seul motif mettre en difficulté des femmes, en se retirant de soins auxquels la loi leur donne accès.

Menaçant de priver des femmes de l'accès à l'IVG, une telle attitude serait en contravention claire avec les obligations déontologiques. Cela serait un acte inexplicable et injustifiable, aux conséquences potentiellement dramatiques.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57